

CS Gréolières les Neiges: n° FFS ; 04245 - Règlement Intérieur-

Le but de ce règlement est de préciser pour chaque membre du club entrant ou faisant partie du Club des Sports de Gréolières les Neiges, ce que doit être son engagement vis à vis de la structure qui l'accueille.

Compte tenu des efforts, tant financiers qu'humains mis à disposition par le club, pour permettre à chacun d'atteindre ses objectifs (en terme de compétition ou de loisir) , il est demandé à ceux ci de respecter certaines règles.

1/ DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ADHERENTS

A/ Inscription, adhésion, maintien

L'adhésion au club se fait par la remise complète du dossier d'inscription demandé par le club. Le dossier comportant : un certificat médical d'aptitude, le présent règlement , les autorisations de déplacement et de droit à l'image (Annexe A et B),le versement des droits d'inscription et **être à jour des factures de la saison précédente**. Celui ci peut s'effectuer par chèques , virements bancaires ou espèces ,
Les adhérents qui ne sont pas à jour de leurs droits d'inscription, ne peuvent participer à aucune activité du club.

Les pratiquants désirant intégrer le Club ou le Préclub doivent satisfaire aux tests d'entrée dont les modalités sont fixées par la commission sportive.

- Tout manquement grave aux règles du Club (dégradations , détournement , non respect des articles du règlement intérieur) peut être sanctionné par un avertissement , une exclusion provisoire de l'entrainement ou des compétitions , ou une exclusion définitive du Club. Une exclusion définitive ne donne droit à aucune compensation financière pour la cotisation versée.
- Toute demande de mutation doit être transmise par écrit au président du club , dans les délais prévus par le règlement de la FFS.
- En cas d'abandon en cours de saison , il n' y aura aucun remboursement des droits d'inscription.
- En cas de blessure en début de saison , la partie du versement correspondant aux entrainements constituera un avoir sur la saison suivante au prorata des séances restantes si l'adhérent ne peut plus participer aux entrainements.

B/ Comportement :

L'adhérent est en contact avec un nombre important de personnes qui influencent ou facilitent la vie sportive. En conséquence , il se doit d'avoir une relation de politesse à tout moment et en tout lieu avec :

- Les dirigeants
- Les entraîneurs
- Le personnel du Club ,de la station et des remontées mécaniques
- Les camarades de Club
- Les hébergeurs et leur personnel lors des déplacements
- Les clients des stations

L'adhérent doit garder à l'esprit que son comportement a une influence sur l'image du Club et de ses membres et qu'une attitude et/ou des propos inadaptés seront considérés comme un manquement aux règles du Club.

C/ Communication interne

Des mails peuvent vous être adressés, merci de prendre le temps de répondre de sorte que le secrétariat du club soit certain que vous ayez reçu l'information. Adresse mail du Club : csgreolieres@gmail.com
Le fonctionnement du club dépend pour beaucoup de l'effectivité de la communication.

La bonne réactivité des adhérents aux sollicitations reçues de la part de l'encadrement , fait partie intégrante de l'adhésion au Club.

D/ Le Chalet du Club

Le chalet du Club est un local de chronométrage et un local de rangement.

Il n'est pas destiné à recevoir du public **sauf pour les INSCRIPTIONS**.

A l'exception de l'encadrement (administratif et sportif) du club qui y accède pour les besoins de ses missions, et en raison de contraintes légales et règlementaires, les adhérents ne sont pas autorisés à y séjourner au delà du temps nécessaire à la récupération et/ou au dépôt de leur matériel (sauf blessure ou événement particulier).

E/ Prise en charge des mineurs

Les encadrants (moniteurs brevetés d'état ou moniteurs fédéraux) prennent en charge les adhérents mineurs dans la stricte limite des horaires d'encadrement.

L'adhérent mineur reste sous la responsabilité de ses parents jusqu'à confirmation par l'encadrement de sa prise en charge.

A la fin de chaque séance (selon horaires prévus), l'adhérent mineur retourne sous la responsabilité de ses parents, ces derniers devant se tenir disponible au point de rendez-vous.

2/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX INSCRITS AU CLUB COMPETITION ET AU PRECLUB

A/ Généralités :

Hygiène de vie :

La réussite sportive exige une hygiène de vie saine et orientée vers tout ce qui peut l'améliorer :

- Temps de récupération et temps de sommeil régulier
- Diététique adaptée
- Suivi médical

Absence et retard :

La qualité d'un entraînement est fonction, entre autre, de la présence régulière de l'athlète aux séances d'entraînement programmées, ainsi que de sa ponctualité.

En conséquence, le coureur s'engage :

- A tout mettre en œuvre pour participer aux séances programmées à son attention et aux compétitions pour lesquelles il a été inscrit ou à justifier son absence par un motif valable.
- A arriver aux heures précises de rendez-vous fixées pour l'entraînement et les départs en courses ou à justifier son retard par un motif valable.

B/ Les entraînements :

Le Club dispose d'entraîneurs diplômés d'état et d'entraîneurs stagiaires.

Les entraînements se font sur la station de Gréolières les Neiges (sauf cas exceptionnels) de la date d'ouverture jusqu'à la fermeture de celle-ci.

Le départ des entraînements s'effectue depuis le chalet du club à proximité du départ du TK de l'ECUREUIL.

Nous disposons de 2 pistes homologuées FIS : Les AIRELLES et les MARMOTTES.

Les entraînements sont assurés les samedi, dimanche et jours de vacances selon un calendrier et des horaires consultables sur le site internet : www.cs-greolieres.fr.

C/ Groupes et horaires :

Les groupes et horaires d'entraînement sont définis par les entraîneurs, Samedi, dimanche et jours de vacances scolaires. Présence nécessaire, une demi heure avant l'horaire théorique.

Tout autre information concernant les entraînements, vie du Club et infos de dernières minutes sont consultables sur notre site internet : www.cs-greolieres.fr.

D/ La tenue et matériel :

Casque et dorsale obligatoire pour les entraînements et courses.

Les coureurs doivent tant que possible se présenter aux entraînements et aux courses avec la tenue du Club ; Veste avec flocage, combinaison, short.

Les tenues doivent être commandées en début de saison avant la fin du mois d'octobre. Pour les tenues d'occasion, une rubrique y est dédiée sur le site internet du club.

Afin de bénéficier de tarifs très avantageux, le matériel (skis, chaussures, batons, protections, casques...) doit être commandé à nos fournisseurs, pour cela se rapprocher des entraîneurs qui commanderont à nos équipementiers.

Le matériel a un coût et pas des moindres. Nous demandons donc aux coureurs et aux parents un entretien très suivi de celui-ci.

E/ Les courses et déplacements :

Les entraîneurs choisissent en fonction du niveau et/ou de l'état de forme des coureurs de leur participation ou non aux courses de leurs catégories.

Le Club dispose d'un minibus de 9 places pour tous les déplacements en course. C'est à vous de réserver la place de votre enfant au près de l'entraîneur (message) ou via le site internet du Club.

Il est fréquent que les places assises nous manquent, de plus les jours de courses nous sommes dans l'obligation de fournir un contrôleur de portes le long du tracé de la course. Nous demandons alors à un parent de bien vouloir nous accompagner avec son véhicule personnel. Le club prendra à sa charge le forfait et les frais de déplacement de la personne concernée.

En tant que club de montagne, le forfait n'est pas payant lors de la course pour nos coureurs.

3/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX INSCRITS DE LA SECTION LOISIR

Nous disposons de Moniteurs fédéraux FFS (diplômés Fédération Française de Ski) bénévoles pour vous accompagner sur la station de Gréolières les Neiges et sur d'autres stations environnantes.

Nota important : La formation des skieurs débutants de cette section loisir est réservée à l'école de ski de la station soit l'ESF. **La prise des couloirs ESF aux remontées mécaniques est formellement interdite**

A/ Les tenues et matériel.

Un signe distinctif est recommandé pour reconnaître les skieurs loisirs appartenant au CS GREOLIERES LES NEIGES dans la station, (Anoraks du club et anciennes tenues floqués) Le matériel pour le ski est libre.

B/ Groupes et horaires

Tous les skieurs : adultes, ados et jeunes sont les bienvenus. Niveau requis : skieur « Passe-Partout »

Les horaires, samedi, dimanche et jours de vacances scolaires sont consultables sur le site du club :

www.cs-greolieres.fr. Les passages des flèches, chamois seront organisés avec la section compétition

C/ Sorties hors Gréolières les Neiges

Des sorties peuvent être organisées hors station, dans les stations environnantes. Le covoiturage sera de mise à moins que le minibus du club soit disponible. Notre priorité étant de skier sur nos 35 km de piste à Gréolières les Neiges.

Signature de l'adhérent (précédée de la mention : « Je m'engage à suivre ce règlement »)

NOM DE L'ADHERENT:

PRENOM :

Signature de l'adhérent :

NOM DU RESPONSABLE LEGAL :

Signature du responsable légal :

ANNEXE A

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du Club Des Sports de Gréolières les Neiges , des photos ou vidéos , de vous et/ou de votre (vos) enfant(s) peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités.

Nous sollicitons donc votre autorisation .

Je soussigné(e)
agissant en qualité de

- Autorise le Club des Sports de Gréolières les Neiges à utiliser mon image pour promouvoir ses activités
- Autorise le Club des Sports de Gréolières les Neiges à utiliser l'image de mon (mes) enfant(s) pour promouvoir ses activités.

Sur le blog , le site internet , les réseaux sociaux rattachés au Club
Sur des compte-rendus en ligne ou écrits des compétitions , de rencontres ou de stages
Sur des journaux , prospectus , flyers ayant pour but de promouvoir le Club.

NB : Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

A le

Signature

ANNEXE B

AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné

Responsable légal de

atteste être pleinement conscient que la prise en charge de mon fils / ma fille , par le Club des Sports de Gréolières les Neiges ne prend effet que sur le site d'entraînement et seulement à partir du moment où le ou les moniteurs démarrent l'encadrement .

Aussi , pour les transports jusqu'aux sites d'entraînement ou de compétition , je déclare confier mon enfant à l'un ou l'autre parent , entraîneurs et moniteurs , à titre privé et sous ma seule responsabilité.

En aucun cas , le transport de mon enfant n'est sous la responsabilité du Club des Sports de Gréolières les Neiges .

A..... le

Signature :